

**Compte tenu de la crise sanitaire et des directives gouvernementales et Fédérales, le Club Alpin de Faverges autorise la reprise de l'activité « Randonnée Pédestre » proposée à ses adhérents et met en place des mesures particulières pour assurer la sécurité des participants.**

Les randonnées pédestres seront proposées à partir du 28 Mai 2020

- 1) Les sorties seront organisées pour des groupes composés au maximum de 10 personnes (encadrants compris). Au-delà de 10, plusieurs groupes seront mis en place dans la mesure où le nombre d'encadrants le permettra. Des sorties différentes pourront être proposées le même jour.  
Afin de permettre une bonne organisation par les encadrants, il sera nécessaire, aux adhérents, de s'inscrire préalablement auprès des responsables des sorties (les coordonnées seront communiquées lors de l'information de la sortie sur le répondeur du club et sur la fiche de sortie affichée au club)
- 2) Dans tous les moments de l'activité (accueil, parcours, repas, ...), la mise en place et le respect individuel des gestes barrières sont obligatoires, notamment la distanciation entre 2 participants (2m minimum), le nettoyage des mains au gel hydro-alcoolique, les éternuements et la toux contrôlés, ... etc
- 3) L'accueil des participants à une sortie se fera à l'extérieur (parking soierie), si besoin, pas plus de 5 personnes autorisées dans les locaux du club, dans ce cas -là, le port du masque est obligatoire.
- 4) Lors des échanges collectifs (accueil, consignes au départ, informations en cours de randonnée, débriefing), le port du masque sera obligatoire pour protéger chacune et chacun des possibles projections salivaires. Pique-nique, boissons, douceurs ne pourront (malheureusement) pas être partagés.
- 5) Le co-voiturage sera laissé à l'appréciation et à l'organisation de chacun. S'il y a co-voiturage et selon les règles édictées par le Ministère des Transports, le port du masque et des gants sera obligatoire.
- 6) Chaque participant devra avoir en sa possession pour son usage personnel un flacon de gel hydro-alcoolique, mais aussi (rappel) une trousse personnelle de premier secours et une couverture de survie.
- 7) Jusqu'à nouvel avis, seules des sorties à la journée seront organisées, dans un rayon de 100km maxi.
- 8) Ces nouvelles consignes viennent compléter celles déjà en application dans les groupes de randonnée du club.
- 9) Chaque participant s'engage à respecter les consignes en signant le présent document à remettre au responsable de l'activité à la première sortie.
- 10) Les commissaires encadrants sont responsables de la mise en place des consignes de sécurité pour le bien de tous, les participants sont tenus de les respecter

Je soussigné(e) (Nom, prénom)

Atteste être en forme physiquement, reconnaitre avoir pris connaissance des nouvelles recommandations ci-dessus et m'y soumettre.

A Faverges le

Signature